

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30/01/2020

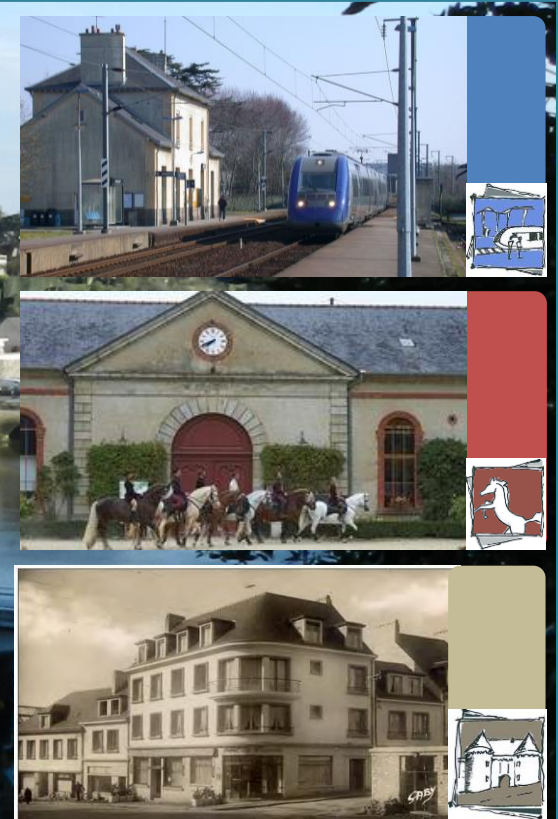
Le Maire,



André HARTEREAU



Hennebont PLU



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU débattu par le
Conseil Municipal du
30 11 2017



Sommaire

SOMMAIRE	3
-----------------	----------

PREAMBULE	4
------------------	----------

CONTENU ET PORTEE DU PADD	4
---------------------------	---

AMBITIONS ET OBJECTIFS DE LA COMMUNE	5
--------------------------------------	---

HENNEBONT « PORTE DU BLAVET »	8
--------------------------------------	----------

RETROUVER LE LIEN DE LA VILLE AVEC LE BLAVET	9
--	---

VALORISER LES ACTIVITES SUR LES RIVES DU BLAVET, DU TY MOR A LA BERGERIE	9
--	---

TIRER PARTI DE SON HISTOIRE ET DE SON PATRIMOINE POUR DEVELOPPER LE	
---	--

TOURISME A HENNEBONT	10
----------------------	----

POSITIONNER LA COMMUNE COMME POLE STRUCTURANT DE L'AGGLOMERATION	11
--	----

HENNEBONT CITÉ DYNAMIQUE ET ACCUEILLANTE	13
---	-----------

MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE	14
--	----

REDYNAMISER LES CENTRALITES	16
-----------------------------	----

PRESERVER ET DIVERSIFIER L'EMPLOI DANS LE BASSIN DE VIE	18
---	----

HENNEBONT VILLE DURABLE, VILLE D'AVENIR	20
--	-----------

TISSER LA VILLE AVEC LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES	21
--	----

DES AMBIANCES PAYSAGERES MULTIPLES OFFRANT DE NOMBREUX USAGES	22
---	----

PRESERVER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE	23
--	----

PARTICIPER A LA TRANSITION ENERGETIQUE	23
--	----

HENNEBONT : MOBILITÉ POUR TOUS	25
---------------------------------------	-----------

LA GARE COMME NOUVEL ELEMENT DE CENTRALITE	26
--	----

LIMITER LES FLUX ROUTIERS EN TRANSIT	26
--------------------------------------	----

PARTAGER L'ESPACE ENTRE LES DIFFERENTS MODES DE DEPLACEMENTS DE MANIERE	
---	--

OPTIMALE	27
----------	----

REDUIRE LA DEPENDANCE A L'AUTOMOBILE	28
--------------------------------------	----

MIEUX DESSERVIR ET CONNECTER	28
------------------------------	----

Préambule

CONTENU ET PORTEE DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document à portée politique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : il traduit le projet d'urbanisme des élus du territoire à moyen et long terme, qu'il exprime sous forme d'orientations et d'objectifs. A travers le PADD, l'équipe municipale imagine et dessine la commune de demain, dans une perspective de développement durable et avec le souci permanent de l'intérêt général.

Cadre de cohérence des différentes pièces du PLU, il s'appuie sur les éléments de diagnostic communal figurant dans le rapport de présentation et guide l'écriture des pièces réglementaires.

S'il exprime la vision des élus, son contenu est néanmoins encadré, car il doit aussi intégrer des lois telles que : la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.), les lois portant Engagement National pour l'Environnement (ENE, dites lois Grenelle), la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (ALUR)... Il doit également s'inscrire dans une logique supra-communale : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan local de l'Habitat (PLH), Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), Plan de Déplacements Urbains

(PDU), Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)... Le PADD doit prendre en compte tous ces documents cadres ainsi que les territoires environnants, au-delà des limites communales.

Ainsi, l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme prescrit :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble [...] de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. [...] »

AMBITIONS ET OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal de la ville d'Hennebont a décidé d'engager la révision de son PLU par délibération du 28 avril 2016.

Les objectifs présidant à l'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme sont les suivants :

- **Promouvoir l'identité de cité historique** de la commune en poursuivant la mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel,
- Prendre en compte la **dynamique cheval** dans la ville avec une attention particulière sur le site du Haras et son environnement proche,
- **Conforter** Hennebont dans son rôle de **pôle structurant** au sein de l'agglomération et **poursuivre son développement** tout en préservant les espaces naturels, agricoles et en favorisant notamment la recomposition de la ville sur elle-même (exemples : friche Jubin, hôpital, « Kerioù-Ker », ...),
- **Redynamiser et mettre en valeur le centre-ville** par :
 - l'augmentation et la diversification de **l'offre commerciale**,
 - la **valorisation du patrimoine**,
 - des aménagements d'espaces publics permettant **l'apaisement de la circulation**,
- **Equilibrer l'offre** en logements, équipements, services et commerces ... entre les deux rives du Blavet (exemple : quartier de la gare),
- **Affirmer les quartiers, les ouvrir les uns aux autres et développer les liaisons** inter-quartiers de la commune :
 - En fluidifiant les déplacements tout en apaisant les centralités,

- En proposant des modes de déplacements alternatifs à l'automobile,
- En favorisant l'implantation de commerces de proximité dans les centralités,
- En permettant de meilleures liaisons vers les espaces naturels de la commune, mais aussi en mettant en valeur les espaces verts de proximité présents au sein de l'urbanisation.

- **Confirmer le Blavet** dans son statut de **colonne vertébrale** de la commune :
 - En le préservant comme **ressource naturelle** essentielle du territoire,
 - Comme **support de développement du potentiel touristique**, d'équipements sportifs et de loisirs ...
 - Comme **support de développement économique** (soutien de la vocation nautique du secteur du Ty-Mor, activités portuaires, ...)
 - Comme **élément de liaison** entre les villes d'Hennebont et d'Inzinzac-Lochrist,
- Permettre le **maintien et le développement de l'activité agricole**, et notamment celle de proximité,
- Conforter la **vocation d'activité économique** du secteur La Villeneuve / Le Parco en lien avec sa situation privilégiée en termes d'accessibilité.



Ce document traduit l'ambition de la Municipalité pour le territoire et les habitants d'Hennebont.

Les objectifs des élus pour l'avenir d'Hennebont sont basés sur un engagement fort en faveur du développement durable de la commune et du Pays de Lorient, tout en offrant aux Hennebontais la possibilité de participer à la construction du projet communal.

Hennebont bénéficie d'une position géographique exceptionnelle, d'un patrimoine historique et paysager très riche, qui repose sur un équilibre fragile appelant à une grande vigilance pour ne pas compromettre son avenir.

S'appuyant sur un travail de diagnostic approfondi, le parti d'urbanisme repose sur les orientations suivantes :

- × Hennebont « porte du Blavet »
- × Hennebont ville à vivre
- × Hennebont ville durable, ville d'avenir
- × Hennebont ville de la mobilité pour tous

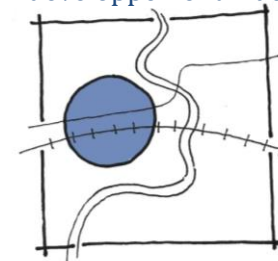
Ces orientations ne sont pas des axes de projets organisés par thèmes et indépendants les uns des autres. Au contraire, parce qu'elles sont transversales et complémentaires, elles contribueront à modeler le Hennebont de demain, traitant de toutes les composantes de la vie urbaine.

Les élus de la commune ont également voulu mettre en avant, dans chacune des orientations, les éléments relatifs à trois aspects essentiels de leur projet : le secteur de la gare, le patrimoine historique, et le cheval.



Une nouvelle centralité autour de la gare

d'Hennebont: Au sein du Pays de Lorient, Hennebont dispose d'un atout de taille en matière de mobilité : sa gare. Le potentiel qu'elle représente pour faciliter les déplacements reste à développer et c'est ce à quoi l'équipe municipale va s'attacher pour les années à venir. La valorisation de cette infrastructure d'envergure est également l'occasion pour la Municipalité de repenser le développement de l'ensemble de la Rive Droite.



Hennebont, ville historique : La commune se distingue par son patrimoine historique particulièrement riche, lui valant la reconnaissance de « ville historique ». Elle dispose, de ce fait, de monuments à valeur de symbole pour les Hennebontais, comme la basilique, les tours Broërec'h ou l'ancienne abbaye Notre-Dame-de-Joye. Si la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont des préoccupations essentielles pour la commune, celles du patrimoine bâti moins emblématique et des espaces publics n'en sont pas moins importantes.

L'équipe municipale a donc engagé, en collaboration avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et en parallèle à la révision de son Plan

Local d'Urbanisme, la mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le but est d'engager une réflexion sur le patrimoine à préserver, les formes de sa préservation et sa mise en valeur.



Hennebont ville du Cheval : Depuis 1857, Hennebont a une histoire particulière avec **le cheval**. S'il fait partie du passé de la commune, l'équipe municipale souhaite qu'il fasse également partie de son présent et de son avenir. Élément emblématique hennebontais, le cheval devra être un fil conducteur des nouveaux projets communaux, il sera à mettre en lien avec d'autres aspects essentiels : les déplacements doux, les transports collectifs, l'agriculture de proximité, les actions en faveur des circuits courts, la gestion différenciée des espaces verts, la transition énergétique, ...

Hennebont « Porte du Blavet »

Hennebont (« Vieux Pont » en Breton) est située de part et d'autre du Blavet. Fondement de la ville et véritable colonne vertébrale, le fleuve, qui la traverse du nord au sud, marque son identité et permet de retracer l'histoire de la commune qu'il ouvre sur sa vallée.

Point de jonction entre la partie maritime et la partie fluviale du Blavet, positionnée en « porte d'entrée », la commune s'ouvre sur le grand paysage et permet de découvrir, par des points de vue lointains, la richesse du patrimoine naturel de la vallée.

Le fleuve accompagne les principaux espaces naturels de la commune et participe à leur imbrication avec la ville (Bois du Talhouet, du Hingair, le chemin de halage...).

Ses abords concentrent également l'essentiel du patrimoine historique de la commune : nombre d'éléments bâtis structurants ont été implantés en relation directe avec le Blavet (le couvent des Ursulines, la motte féodale, le village de Saint-Caradec, la Ville-Close et ses remparts, le haras et l'ancienne abbaye Notre-Dame-de-Joye...).

La mise en valeur du Blavet dans la ville est une préoccupation importante de la Municipalité : ce fleuve, élément naturel majeur de la commune, est à la fois vecteur de l'histoire locale et support d'activités économiques et de loisirs. Le positionnement d'Hennebont en aval de la vallée du Blavet lui octroie le statut de porte d'entrée de l'agglomération lorientaise.



RETROUVER LE LIEN DE LA VILLE AVEC LE BLAVET

Hennebont est née d'un site, un promontoire à la confluence d'un fleuve et d'un ruisseau qui lui ont assuré chacun l'accès (fleuve, port) et la protection (douves naturelles).

Pourtant le Blavet a davantage été le moteur du développement de la ville que son support, les axes routiers ayant constitué la vraie dorsale de l'organisation urbaine.

Aujourd'hui le Blavet est toujours intimement lié à l'identité hennebontaise, il est également un élément essentiel du patrimoine naturel de la commune en ce qu'il participe à la qualité de vie des Hennebontais. La ville semble néanmoins lui tourner le dos. En effet, les berges du fleuve dans le prolongement direct du centre-ville connaissent une circulation très dense et les abords du pont Jehanne La Flamme sont réduits à des espaces stationnement. Forte de ce constat, l'équipe municipale souhaite **repositionner le Blavet au cœur du projet communal** afin que la ville retrouve le lien avec son fleuve.

Dès lors, elle projette d'**aménager un axe « Blavet-Basilique »**, dans le centre-ville, afin d'ouvrir à nouveau le cœur de la cité en direction du Blavet. Il s'agira, par exemple, d'étudier la restructuration des espaces allant de la promenade urbaine amorcée au parc de Kerbihan jusqu'aux quais aujourd'hui peu avenants et d'amener les Hennebontais à mieux profiter des rives du Blavet, lorsqu'elles seront devenues plus accueillantes.

Il s'agira également de **ménager des ouvertures** et de **préserver les points de vue** que la topographie de la commune offre dans les opérations d'aménagement à venir.

Ce souci permanent d'intégrer son fleuve dans les aménagements permettra de reconnaître Hennebont comme un territoire bien spécifique auquel les habitants s'identifieront de manière plus aisée.

VALORISER LES ACTIVITES SUR LES RIVES DU BLAVET, DU TY MOR A LA BERGERIE

Dès le Moyen-Age, Hennebont eut le statut de port de commerce qui connut un trafic intense du fait des usines et moulins installés sur le Blavet. Puis les installations des Forges d'Hennebont, en activité entre 1860 et 1960, marquèrent fortement le secteur. Aujourd'hui, la vocation nautique et portuaire des rives du Blavet ne se dément pas, elle imprime sa marque aux paysages hennebontais, situés en limite de la navigation fluviale sur le Blavet canalisé, et de la navigation maritime.

La commune a pour ambition de **replacer le Blavet comme facteur de développement de la ville** et de faire du port un véritable atout économique et touristique. Cet engagement passe par la **réappropriation des rives du fleuve**, et l'**intégration du site d'Hennebont dans l'offre maritime et fluviale de plaisance du Pays de Lorient**.

Pour y parvenir, un travail de **qualification de l'entrée maritime** de la commune est nécessaire, mais également une **optimisation du port** par la mise en place de nouveaux services et de nouvelles infrastructures pour la plaisance.

Le secteur du Ty Mor accueille aujourd'hui des entreprises tournées vers le nautisme, pourtant sa vocation nautique est encore à conforter. Ainsi, l'accueil de ce type d'activités sera favorisé.

Le chemin de halage, entre la place de la Poterie et le secteur de Langroix en limite Nord Est de la commune, est clairement identifié et utilisé comme un espace de promenade et de loisirs pour petits et grands. Il est aujourd'hui le second chemin de halage le plus fréquenté en Bretagne. La Municipalité ambitionne également de **créer une continuité entre l'aval et l'amont du fleuve** afin que le promeneur n'en perde pas le fil, et pour que le Blavet relie plus fortement l'Armor à l'Argoat.



C'est aussi dans cette perspective que la commune a acquis, en partenariat avec Lorient Agglomération, les anciens haras nationaux et de l'ancienne abbaye Notre-Dame-de-Joye. Elle souhaite ainsi ouvrir davantage et mettre en valeur ce site exceptionnel de 23 hectares, niché dans un méandre du Blavet, qui offre une formidable opportunité d'ouvrir la ville sur le Blavet et de promouvoir l'image « Hennebont, ville du Cheval ».

Le halage était à l'origine un lieu de travail pour le cheval. Celui-ci pourra y être à nouveau utile pour l'entretien de la vallée.

En bord de Blavet, dans le prolongement des sites des haras et de l'ancienne abbaye Notre-Dame-de-Joye, le site de la Bergerie est déjà un des lieux de rendez-vous favoris des Hennebontais. Il sera

conforté dans cette fonction pour offrir le maximum de services et d'agréments aux habitants comme aux visiteurs.

TIRER PARTI DE SON HISTOIRE ET DE SON PATRIMOINE POUR DEVELOPPER LE TOURISME A HENNEBONT

Forte des atouts liés notamment à sa situation sur le Blavet et à son histoire, la commune d'Hennebont dispose d'un potentiel d'attractivité et de visibilité à développer afin de se distinguer au sein de l'agglomération et d'améliorer ses capacités d'accueil.



Il s'agit dès lors de **mettre en valeur le patrimoine de la ville**, pour qu'il en devienne la vitrine, mais aussi un élément attractif de manière à positionner Hennebont comme un **lieu touristique, de visite, de déambulation...**

Pour cela, au-delà de l'entretien et de la restauration du patrimoine historique monumental et des grands sites patrimoniaux (la basilique Notre-Dame-de-Paradis et ses abords immédiats, l'enceinte urbaine et le site de la Poterie, l'église Saint-Caradec, l'église Saint-Gilles-des-Champs, le Haras national et l'ancienne abbaye Notre-Dame-de-Joye...), la commune souhaite également **préserver, valoriser ou réinterpréter la variété de tissus urbains** à la valeur architecturale et à l'identité propre qu'elle abrite (cités ouvrières ou patrimoine de la Reconstruction, par exemple).

Elle a donc souhaité disposer d'un outil spécifique sur son territoire, sous la forme d'une **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**. Cet outil aidera la commune à faire en sorte que les cœurs anciens de la commune soient mis en valeur, que les patrimoines oubliés soient redécouverts et que les espaces publics aux abords des sites remarquables soient soignés de manière à les révéler plus encore. En outre, toute opération de renouvellement urbain se fera avec le souci de la préservation du patrimoine de la commune.

Enfin, les Hennebontais sont largement associés à ce processus de requalification et de valorisation de la « cité historique » : des ateliers pédagogiques de découverte du patrimoine urbain et paysager sont poursuivis (animations du service dédié à la valorisation du patrimoine tout au long de l'année, visites de la ville en calèche l'été ...).

Même s'il est certain que de telles actions seront bénéfiques pour la vocation touristique de la commune, Hennebont devra également **développer sa capacité d'hébergement** afin de fidéliser le touriste qui pourra également profiter de sa situation de pôle urbain « porte d'entrée » sur la vallée du Blavet.

Elle favorisera ainsi un tourisme « multi-facettes » de pêche, de cheval, de culture, de patrimoine et d'itinérance.

POSITIONNER LA COMMUNE COMME POLE STRUCTURANT DE L'AGGLOMERATION

Située au carrefour du monde rural et de l'agglomération urbaine lorientaise, en « porte d'entrée » de la vallée du Blavet, complémentaire à l'agglomération Lorient-Lanester, Hennebont constitue le principal pôle relais pour le secteur Est du Pays de Lorient, disposant d'une centralité propre, autour de laquelle s'organise un espace de vie d'une dizaine de communes rassemblant plus de 50 000 habitants.

Si Hennebont s'engage de manière volontariste dans l'intercommunalité, elle ne l'envisage pas comme une uniformisation des communes mais bien comme **une mise en valeur des identités et des spécificités communales autour de projets partagés**. Elle souhaite continuer à s'affirmer comme **pôle de proximité** et jouer un rôle prépondérant dans l'armature urbaine du Pays de Lorient et faisant ainsi profiter la population hennebontaise et alentours des nombreux services et de la richesse du tissu associatif qu'elle offre.

La commune prendra également sa part dans la mise en place des politiques communautaires.



Le développement d'un nouveau quartier autour de l'actuelle gare d'Hennebont contribuera à l'affirmation d'un véritable pôle de mobilités autour duquel un réseau urbain secondaire s'organisera. Ainsi, la commune sera le terrain d'un projet structurant pour l'agglomération et apportera sa contribution à la construction d'un réseau de transports efficace à l'échelle intercommunale.

De par sa situation géographique, elle s'inscrit complètement dans la **stratégie touristique de Lorient Agglomération** organisée autour du triptyque « mer, rade, vallée ». Elle accueille, de ce fait, un des bureaux de l'office de tourisme qui couvre le bassin touristique des vallées.

A un niveau plus local, Hennebont souhaite contribuer pleinement à la **coopération intercommunale engagée avec Inzinzac-Lochrist**. Du fait de leur lien géographique particulier, ces deux communes entretiennent une relation de proximité qu'il importe à Hennebont de renforcer dans la durée. Ainsi, les franchissements du Blavet, le patrimoine commun (en lien avec les anciennes Forges d'Hennebont) ou encore les échanges culturels sont autant de sujets de réflexion à mener ensemble.

Hennebont, cité dynamique et accueillante

Hennebont se définit comme une ville solidaire : dès lors, elle se donne comme priorité de renforcer l'emploi et le logement comme bases de son développement local et principaux facteurs de solidarité sur son territoire.

Si le présent PLU offre à la commune la possibilité d'accueillir des habitants et des emplois supplémentaires, le projet communal témoigne d'une ambition d'accueil de toutes les populations en renforçant la mixité sociale et générationnelle et en permettant à chacun de trouver un logement adapté à ses besoins.

La Municipalité s'engage également dans un projet soucieux d'offrir à la population un cadre de vie de qualité organisé autour d'une relation permanente avec la nature, une offre en équipements et services de proximité, tout en préservant les emplois dans le bassin de vie.



MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

→ Une ville des courtes distances, attractive pour tous

Rare commune de plus de 10 000 habitants en croissance sur l'agglomération lorientaise, Hennebont profite du dynamisme démographique de l'est du Pays de Lorient.

L'équipe municipale souhaite poursuivre la tendance actuelle et accueillir environ 2 300 habitants supplémentaires pour atteindre une population totale d'environ **18 000 habitants à l'horizon 2030**. Il va donc falloir mobiliser **1 000 logements environ**, entre constructions neuves et remises sur le marché de logements vacants.

Les élus souhaitent donc soutenir une croissance démographique raisonnable. Ils réaffirment également leur volonté de poursuivre une **politique équitable du logement** et de renforcer la **mixité sociale** sur leur territoire. Ils s'appuieront alors sur une véritable politique sociale, en partenariat avec Lorient Agglomération et son Programme Local de l'Habitat.

Cela signifie que la commune continuera à proposer une offre variée de logements adaptés aux besoins de ses habitants en s'appuyant sur des programmes diversifiés, tout en luttant contre le cloisonnement social des quartiers.

Au-delà de l'accueil d'une nouvelle population, la Ville d'Hennebont souhaite continuer à offrir à ses habitants des conditions de logement dignes et confortables. Elle s'engage pour cela à encourager les programmes de rénovation/reconstruction du parc de logements sociaux existant à Hennebont.

Enfin, si l'accueil d'une nouvelle population nécessite de produire des logements supplémentaires, la **compacité de l'urbanisation** restera une préoccupation importante de la Municipalité. L'objectif est de proposer aux habitants une **ville des courtes distances** qui, en réduisant les temps de déplacements, améliore la qualité de vie.

Cette recherche de proximité implique nécessairement une réflexion et une concertation autour des formes urbaines qui devront être renouvelées et adaptées à ce nouveau contexte, de manière à ce que le cadre de vie des habitants ne soit pas dégradé.

De plus, la ville plus dense ne sera acceptée par ses habitants que si elle préserve leur intimité, et si elle s'accompagne d'une offre satisfaisante en **espaces ouverts**, d'un accès aisé à la nature et d'une **proximité des équipements et services** offerts.

→ Maintenir une relation permanente entre l'urbain et le naturel : les espaces ouverts

Même si le **renforcement de la nature en ville** constitue aujourd'hui un objectif environnemental fort vers lequel elle tend, la Ville souhaite dépasser les seuls enjeux de l'amélioration des fonctions écologiques et du cadre de vie. Cela signifie que les espaces de nature en ville à préserver ou à créer devront également être le **support de nouveaux usages**, constituer de **nouveaux espaces de partage** entre les habitants, participant à la qualité de la vie citadine (lieux de convivialité, de sport et de détente, supports de modes de vie apaisés et participatifs). Il s'agit ainsi d'intégrer la nature et la biodiversité comme nouveaux supports de la vie

urbaine, du vivre ensemble, d'affirmer les espaces ouverts comme vecteurs de lien social.



Le cheval territorial peut aussi être un élément naturel dans la ville.

Pour renforcer la nature en ville, il conviendrait de **constituer et de mettre en valeur une trame verte urbaine**, à savoir : un réseau suffisant d'espaces diversifiés bien positionnés, visibles et très accessibles, des espaces favorisant le rapport à la nature, incitant à sortir de chez soi, à tisser des liens sociaux, se ressourcer, se maintenir en bonne santé, espace social et convivial pour les enfants et les adultes...

Cette trame verte urbaine s'appuiera en premier lieu sur les espaces existants qui seront préservés, ouverts et vers lesquels des continuités seront retrouvées : ainsi, à l'image du **parc de Kerbihan sur la rive gauche**, qui s'ouvre sur le cœur de ville grâce à l'opération de la ZAC centre, **le parc de Saint-Hervé a vocation à devenir un élément structurant de la trame verte urbaine sur la rive droite**.

Dans le même esprit, la Municipalité veut aussi continuer à développer des jardins partagés.

→ Une ville équipée et dynamique, soucieuse de la place de l'enfant

La Municipalité souhaite également de s'engager dans la construction d'une ville mixant les fonctions urbaines, une ville

dans laquelle les espaces de vie sont largement ouverts et connectés entre eux.

Ainsi, une **programmation innovante et mixte** sera recherchée dans les nouvelles opérations, sans obérer leur qualité architecturale, en relation avec les lieux publics alentours.

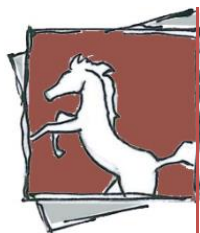
Il s'agira également de maintenir un équilibre entre les différents tissus : associatif, culturel, social...

Il conviendra, par exemple, de multiplier les **lieux de pratique sportive** : si l'activité sportive hennebontaise est importante et de bon niveau, et le nombre et la qualité des équipements sportifs sont satisfaisants, les élus de la commune souhaitent que les futurs équipements soient conçus de façon à accueillir une diversité d'usages et de pratiques. Dans le même esprit, les espaces publics devront permettre des usages éphémères, évolutifs, convenant à tous les âges.

Hennebont est également une **ville connectée** : l'accès aux **communications électroniques** de haut débit pour tous est prévu sur l'ensemble de la commune, avec la mise en place de la fibre optique jusqu'à l'habitation. La Municipalité s'engage à poursuivre l'élan initié par Bretagne Très Haut Débit, notamment en imposant des fourreaux en attente dans toutes les opérations d'aménagement des espaces publics afin de permettre le passage ultérieur de la fibre optique.

Beaucoup a été fait pour la culture à Hennebont au cours des trente dernières années. La commune est donc dans une configuration où les équipements ne manquent pas, mais peut-être ne sont-ils plus adaptés à la population. Dynamiser la ville, c'est développer un

projet culturel ambitieux en soutenant la création artistique et sa diffusion auprès de tous les publics.



Cela peut être également de diffuser la culture auprès des habitants par l'**hippomobilité** : décliner les actions possibles du cheval en médiateur culturel (médiathèque de rue, école de musique itinérante, ludothèque mobile...) et ainsi favoriser la vie culturelle dans les quartiers par la réduction des déplacements.

Une attention particulière sera donnée à **la place de l'enfant sur le domaine public**. En effet, l'enfant et le jeune, sont des atouts pour l'avenir : dans un contexte de société où le mode de vie des familles a très fortement évolué : éclatement géographique, augmentation des divorces, familles monoparentales plus nombreuses... il est important que la collectivité apporte une attention particulière aux enfants et aux jeunes. Sans se substituer à la responsabilité parentale, il est souhaitable que les jeunes Hennebontais repèrent, dès le plus jeune âge, **des lieux de socialisation porteurs de valeurs collectives** et en mesure de les aider, positivement, dans la construction de leur personnalité.

La ville des courtes distances, dans laquelle les circulations sont facilitées et sécurisées, pourra y concourir. Ainsi, l'enfant et le jeune auront aisément accès aux équipements, sportifs ou culturels, aux espaces de jeux... et ils pourront **s'approprier les espaces publics** de leur quartier et de leur ville.

REDYNAMISER LES CENTRALITES

La ville d'Hennebont s'appuie sur plusieurs centralités : le centre-ville, Saint-Gilles, Langroix, Saint-Caradec, les secteurs les plus lâches se situant principalement en périphérie. L'un des objectifs du projet municipal est d'assurer le bon fonctionnement de cette ville multipolaire tout **en affirmant le rôle central de son cœur de ville**.

→ Améliorer l'image du centre-ville

Si le centre-ville est toujours le lieu privilégié de la flânerie, de la rencontre et de quelques achats du quotidien, il souffre aujourd'hui d'un déficit d'image.

Doté d'un patrimoine remarquable, capable à lui seul de retracer l'histoire de la commune (une enceinte urbaine que l'on peut découvrir aux trois-quarts, une Ville-Close meurtrie par les bombardements de 1944 mais qui offre un large panorama de la création architecturale, de la maison à pans de bois aux immeubles de la Reconstruction...), il dispose d'un potentiel de mise en valeur important, malheureusement entravé par la place importante donnée à la voiture dans les aménagements, mais également par le déficit de lieux de détente pour le promeneur, ou de lisibilité dans la découverte du patrimoine.

Dans un premier temps, l'opération de la ZAC centre est venue densifier la ville à proximité des différents services.

Aujourd'hui l'équipe municipale ambitionne de **poursuivre la mise en valeur de son patrimoine**, de **connecter les parcours chaland et touristiques** dans son centre-ville, ou encore de **concevoir un équipement structurant** répondant aux besoins de la population et un lieu ouvert à tous sur le site de l'ancien hôpital, en centre-ville.

→ **Maintenir les commerces et services de proximité**

En accord avec la philosophie du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient, l'équipe municipale souhaite soutenir **un développement commercial cohérent** quant aux localisations et à la taille des équipements commerciaux.

Avec un taux de vacance supérieur à 13% le commerce de centre-ville est aujourd'hui menacé. La Municipalité se donne alors comme priorité de retrouver le dynamisme de son cœur de ville, en particulier en accueillant également des services de santé et des services à la personne.

Elle s'assurera également que le commerce de périphérie ne nuise pas au développement et au maintien d'un tissu commercial de proximité, en premier lieu dans le centre-ville. Il s'agira donc de **préserver, de diversifier et de mettre en valeur les linéaires commerciaux pertinents existants**, mais également de **développer les polarités commerciales de proximité**.

En effet, si le centre-ville ne peut pas concurrencer les surfaces périphériques sous l'angle de l'accessibilité en voiture, il est largement plus attractif sous l'angle de l'agrément, pour autant qu'un confort de marche maximal soit assuré.

Le commerce de périphérie a sa place sur la commune d'Hennebont, néanmoins, il s'agira pour lui de n'accueillir que certains types de commerces, incompatibles avec une localisation en cœur de ville ou de quartier.

→ **Le quartier comme support du vivre-ensemble**

Les quartiers, en tant que pôles de proximité, représentent l'échelle adaptée pour la mise en œuvre d'une politique d'animation urbaine. C'est pourquoi les élus souhaitent mettre en place **un lieu**

de rencontre intergénérationnel dans chaque quartier afin de **développer le savoir vivre ensemble**, l'entraide, la citoyenneté.

S'ils doivent être vus comme des espaces de vie et d'échange, et supports de l'animation urbaine, les quartiers doivent également rester ouverts les uns vers les autres. A ce titre, une attention particulière sera portée aux quartiers relevant de la « politique de la ville » afin de les ouvrir vers les autres quartiers et le centre-ville particulièrement.

→ **Equilibrer l'offre en équipements et services entre les deux rives**

L'équipe municipale est vigilante à ce qu'Hennebont soit une **ville équilibrée**, dans laquelle aucun quartier ne soit perçu comme le parent pauvre de la politique communale.



C'est pourquoi elle envisage un projet d'envergure autour du quartier gare et par extension sur une partie importante de la rive droite. Ce sera l'occasion de créer **une nouvelle centralité en complémentarité du centre-ville** et en lien avec le repositionnement de la gare d'Hennebont en tant que pôle majeur des mobilités à l'échelle de l'agglomération lorientaise. Le nouveau quartier sera conçu de manière à **favoriser la mixité des fonctions et des usages** en accueillant de nouveaux logements mais également des services, des commerces et des activités tertiaires et de production compatibles.

La commune bénéficie de la présence de plusieurs secteurs de possible reconquête urbaine sur cette rive (maison Saint-Hervé, ancienne gendarmerie, ancienne friche Jubin). Il va s'agir d'un **processus de revitalisation** qui accentuera l'implantation de logements sur la rive droite, favorisera et accompagnera la création de services, s'impliquera dans la création d'un nouveau quartier à la gare et dans le devenir des friches industrielles ou commerciales en entrée de ville.

Ainsi, il s'agira d'adapter l'offre en équipements de proximité à l'évolution du quartier, à l'augmentation de sa population. Chaque habitant doit pouvoir trouver près de chez lui les équipements et services d'usage quotidien sans être pénalisé par un temps de déplacement important. Il doit aussi pouvoir accéder à pied aux équipements scolaires, de la petite enfance et aux commerces alimentaires.



Enfin, à l'image des actions qui seront menées dans le centre-ville, la commune souhaite que le **patrimoine de la rive droite** soit également **restauré et mis en valeur** afin d'être révélé au plus grand nombre. En effet, c'est sur la rive droite qu'est mentionné autour de l'An Mil pour la première fois le mot Henbont. C'est sur un plateau en surplomb que s'est installé le premier site défensif connu de la cité.

PRESERVER ET DIVERSIFIER L'EMPLOI DANS LE BASSIN DE VIE

Hennebont attirera également de nouveaux habitants si elle propose de l'emploi dans son bassin de vie.

La ville dispose aujourd'hui d'un peu plus de 5 000 emplois sur son territoire, tandis que 6 200 actifs y résident.

L'équipe municipale souhaite tirer parti de sa situation géographique privilégiée à l'Est de l'agglomération lorientaise et en bordure d'axes routiers structurants pour **donner la possibilité à de nouveaux espaces à vocation économique de voir le jour** générant de nombreux nouveaux emplois (la Villeneuve-Le Parco).

L'attractivité de la voie express a motivé la constitution d'un tissu économique en partie sud de la commune.

Elle souhaite également **développer de l'activité autour des atouts de la ville** : identifier et « vendre » Hennebont aux entreprises en lien direct ou indirect avec le **cheval**, celles travaillant dans le secteur du **nautisme**, compatibles avec la taille et les activités du Ty Mor, ou encore celles du **tourisme vert et fluvial** et des **activités de nature**.

Les secteurs déjà existants seront à optimiser et à améliorer : si certains sont à densifier, pour d'autres, comme le Ty Mor la spécialisation sera à poursuivre en lien avec leur situation géographique particulière, en bordure de Blavet notamment.



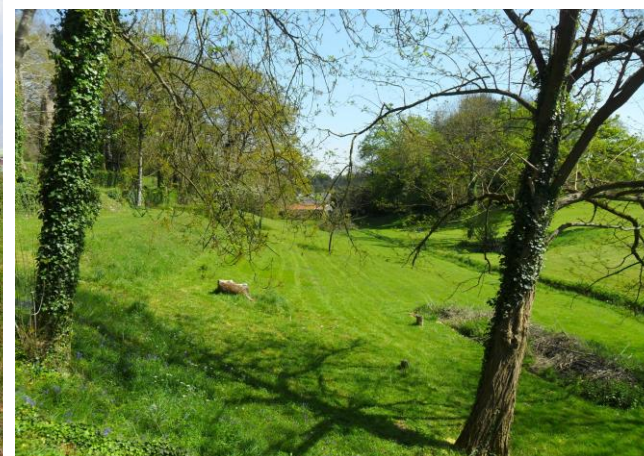
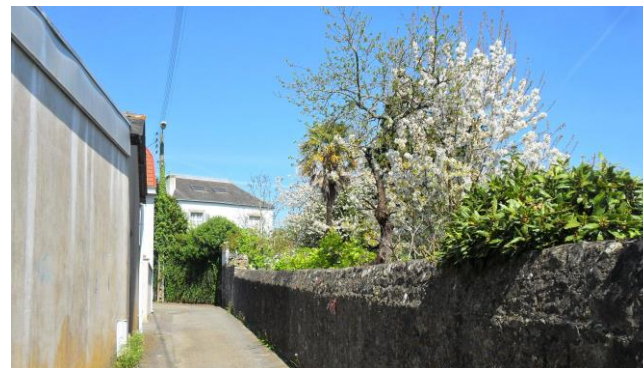
Enfin, le quartier de la gare sera également concerné par des évolutions en termes d'emploi puisque le développement d'une nouvelle centralité dans ce secteur induira nécessairement que les activités de production

incompatibles avec la proximité de l'habitat (activités nuisantes, bruit, odeurs...) n'y soient plus accueillies, tandis que des activités tertiaires pourront s'implanter à proximité (Kérandré).

Hennebont ville durable, ville d'avenir

Forte de son positionnement géographique à l'interface entre l'océan et le fleuve, entre le monde urbain et le monde rural, Hennebont peut être perçue comme une mosaïque d'espaces où espaces urbanisés et espaces agro-naturels cohabitent et créent la richesse paysagère du territoire.

Hennebont se voit comme une ville équilibrée où les espaces urbanisés dialoguent avec les espaces de nature, une ville qui limite son étalement urbain et affirme les vocations naturelles et agricoles de ses franges.



TISSER LA VILLE AVEC LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

En croissance importante depuis le milieu du siècle dernier, notamment avec l'arrivée de la voie express qui la contourne, Hennebont a eu tendance à se développer fortement le long de ses principaux axes, par la construction de nombreux lotissements pavillonnaires qui ont participé à son extension urbaine.

La Municipalité envisage de continuer à accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. Néanmoins, elle souhaite le faire sans étendre la ville de manière démesurée et ainsi conserver à la nature et à l'agriculture une place dans la répartition de l'occupation des sols et la structuration de l'armature urbaine de demain.

→ Freiner l'étalement urbain

Entre 1999 et 2013, plus de 105 ha d'espaces naturels et agricoles ont été artificialisés sur la commune qui dispose d'une superficie globale de 1857 ha (soit 7,5ha par an environ).

Des extensions de l'enveloppe urbaine sont d'ores et déjà prévues, notamment par la réalisation de l'éco-quartier du Quimpéro ou encore par l'extension de la zone du Parco pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises à la Villeneuve-Le Parco en lien avec la proximité d'un axe routier structurant. Mais l'important potentiel foncier au cœur du tissu urbain permet d'assurer le **développement de la ville en limitant fortement ces extensions urbaines**.

Ainsi, la consommation d'espace prévue par le projet municipal ne dépassera pas 20 ha supplémentaires à l'horizon 2030, ce qui représente une réduction de plus de 70% de la consommation estimée sur les dernières années.

La Ville souhaite aujourd'hui **définir clairement les limites de son urbanisation** en s'appuyant sur des éléments de son environnement

naturel et paysager, et travailler sur le **traitement qualitatif de ces limites**.

→ Recomposer la ville sur elle-même

Hennebont possède de nombreux secteurs mutables et dispose ainsi d'un potentiel non négligeable de renouvellement urbain qui permet de lutter contre l'étalement de l'urbanisation et la consommation d'espaces naturels et agricoles. Les secteurs suivants, à des échelles et à des degrés d'avancement différents, font ou feront ainsi l'objet d'opérations de reconversion :

- Le site des Haras nationaux et celui de l'ancienne abbaye Notre-Dame-de-Joye (23 ha) qui pourra accueillir des activités de loisirs, par exemple en lien avec le cheval, mais également des activités d'hébergement touristique
- Le site de l'ancienne friche Jubin (2,3 ha) en entrée de ville qui accueillera des logements et des commerces
- La Maison Saint-Hervé (ancien couvent des Ursulines, 1,5ha) qui accueillera des logements et une résidence pour les seniors
- L'ancienne gendarmerie (0,4 ha) qui accueillera des logements, rive droite
- L'ancienne maison de cure du Quimpero (2,4 ha) qui accueillera des logements
- L'ancien hôpital (0,7 ha) qui accueillera des logements et des équipements en centre-ville



Le quartier de la gare sera également le lieu d'un projet de recomposition urbaine mixant habitat, services, commerces et activités.

L'ambition première de l'équipe municipale est donc bien de **résorber les friches et de développer la ville sur elle-même**.

DES AMBIANCES PAYSAGERES MULTIPLES OFFRANT DE NOMBREUX USAGES

→ S'appuyer sur la diversité des ambiances

Hennebont se situe sur une unité paysagère charnière entre la ville et la nature, et présente des épisodes contrastés de paysages urbains et naturels, confirmant la notion de proximité des ambiances qui caractérise le territoire et contribue à sa richesse. La topographie de son socle est particulièrement prononcée ce qui génère la perception d'une vallée encaissée et offre de nombreux vis-à-vis entre les coteaux.

Pourtant, la croissance urbaine de ces dernières décennies a mis les paysages sous pression : on ressent parfois le sentiment d'une urbanisation diffuse et banalisante, notamment concernant les franges urbaines.



En accord avec la démarche initiée par l'AVAP, la commune a aujourd'hui l'ambition de **conforter ses points forts au niveau paysager** et de **corriger les effets de la banalisation** notamment en renforçant les caractères spécifiques des lieux, en approfondissant leur lisibilité et leurs contrastes... Le développement urbain devra s'inscrire en cohérence avec les éléments de paysage, en s'appuyant sur l'existant et en organisant des transitions entre quartiers anciens et nouveaux. Ainsi, **l'urbanisation sera pensée comme étant elle-même un paysage** et devra apporter des **réponses contextualisées** plutôt que des modèles banalisés.

Dès lors, la qualification des entrées de ville, la qualification des zones artisanales du point de vue paysager et le développement de lieux du quotidien qui ne sont pas ceux de la banalité, pour une appropriation de la ville par ses habitants, deviennent des préoccupations importantes pour la Municipalité.

→ Développer les continuités et les fonctions écologiques des espaces

Les espaces naturels apportent beaucoup à la ville et à ses habitants (espaces de respiration, paysages d'intérêt,...). Ils sont également essentiels à la préservation et au développement de la biodiversité, et nécessitent d'être connectés entre eux par des liaisons écologiques assurant le bon fonctionnement des communications biologiques indispensables à la stabilité des espèces. C'est pourquoi, outre la **préservation des ressources naturelles** telles que les cours d'eau ou les zones humides, et des écrans boisés du territoire, la commune sera attentive à ce que **les continuités entre ces réservoirs de biodiversité ne soient pas rompues**, préservant et restaurant ainsi la trame verte et bleue du territoire.

L'espace aggloméré peut constituer une rupture de continuité dans l'armature de la trame verte et bleue. Néanmoins, la **trame verte urbaine**, s'appuyant sur les espaces de nature en cœur de ville (que ce soient des parcs, des alignements d'arbres, des cœurs d'îlots végétalisés ou des ensembles de jardins), permet d'innover l'urbanisation et assure les continuités entre les **cœurs de nature**. Une attention particulière lui sera apportée, afin de **remédier au phénomène de rupture**, en luttant contre l'imperméabilisation des sols, en préservant et en développant le potentiel végétal des quartiers, en structurant le développement urbain autour des espaces de nature en ville, en veillant à l'intégration des continuités dans les projets urbains.

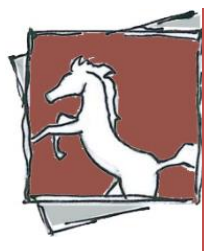
Cela permet également d'intégrer **la nature et la biodiversité comme nouveau support de l'urbanité**, support d'un nouveau maillage autour de continuités retrouvées, support de modes de vie apaisés et de lieux de convivialité.

PRESERVER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE

Si les pratiques et les espaces agricoles ont beaucoup évolué ces dernières années sur la commune, Hennebont continue à s'engager aujourd'hui dans **la défense de son agriculture**. L'imbrication des espaces agricoles avec les espaces urbanisés est une formidable opportunité de développement d'une agriculture urbaine, de proximité, et qui permet des circuits courts de distribution.

La Municipalité souhaite encourager **la mutualisation des espaces** pour l'installation d'activités de type éco-pâturage, la création de vergers conservatoires, mais également favoriser l'implantation de maraîchers sur la commune, en **préservant les terres à vocation agricole et les sièges d'exploitation existants** et faire ainsi d'Hennebont **une ville nourricière**.

L'affirmation d'une **limite urbaine** va permettre de **protéger des espaces à long terme** et, dès lors, de mettre en place de véritables projets agricoles.



Une réflexion autour de **la place du cheval dans l'agriculture**, notamment pour l'accès aux secteurs enclavés dans l'urbanisation est envisagée en lien avec la volonté de développer la présence du cheval dans la vie de la commune.

Des espaces de partage autour de la nature et de l'agriculture urbaine pourront être développés (marchés, poursuivre la création de jardins

familiaux ou partagés) dans les lieux publics mais leur mise en œuvre au sein des ensembles privés de logements ou d'activités sera également encouragée.

A travers la mise en place de son Programme Local Alimentaire et Agricole, la Ville souhaite ainsi également fédérer sa population autour de l'alimentation et de la consommation responsable : partage des savoir-faire agri alimentaires, conservation des espaces et des essences, distribution de repas issus de l'agriculture locale dans les restaurants scolaires...

PARTICIPER A LA TRANSITION ENERGETIQUE

En dehors des déplacements, le principal poste de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre est le résidentiel (41% de la consommation totale et 41% des émissions de GES).

La Municipalité souhaite encourager **l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants**, et particulièrement dans le parc social, relativement important sur la commune. La Ville montrera l'exemple en menant des réflexions sur ses propres bâtiments communaux afin également de réaliser des économies d'énergie et de fluides.

La production d'énergies renouvelables locales (par l'intermédiaire de panneaux solaires, éoliennes, ...) reste relativement limitée sur l'ensemble du Pays de Lorient. Hennebont, à travers son document d'urbanisme, incitera les porteurs de projet à recourir à des **dispositifs de production d'énergie renouvelable** pour les secteurs d'habitat et d'activités, dont il facilitera la mise en place. Il confortera aussi les **installations de réseau de chaleur bois**. La commune s'inscrit

également dans le développement de la **filière bois** au niveau du Pays de Lorient.



Le cheval de travail, comme alternative à l'utilisation d'engins ou véhicules à moteur, contribuera à la transition énergétique.

Les habitants, les entreprises et les collectivités seront incités à gérer leurs eaux pluviales sur leur propriété (avec récupération et réutilisation), tout **en réduisant prioritairement l'imperméabilisation des sols**.

La politique active de **réduction des déchets** initiée à Lorient Agglomération concourt également à cet objectif de prise en compte de la transition écologique.

Hennebont : mobilité pour tous

Si le droit à la mobilité pour tous constitue un enjeu social de premier ordre, il s'agit également d'un enjeu environnemental de réduction des gaz à effet de serre dus à la circulation des véhicules motorisés individuels.

La question de la mobilité relève d'une politique globale et concerne tout autant le fonctionnement de la ville et de ses quartiers que celui du territoire de l'agglomération. C'est dans cette perspective que Lorient Agglomération s'est dotée dès 1987 d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont la 3^{ème} version a été adoptée en février 2013. Ce dernier recherche notamment la synergie entre les actions individuelles et les actions collectives.

L'importance du trafic routier à Hennebont est la conséquence de sa situation comme « ville-carrefour » de Bretagne-Sud et comme ville attractive sur le plan résidentiel.

La prise de conscience de l'impact des déplacements sur l'effet de serre et les pertes de temps occasionnées par les embouteillages permettent de penser qu'une partie des Hennebontais est prête à modifier ses modes de déplacements. Le rôle de la collectivité est bien d'accompagner ce changement.

Il s'agit alors pour la commune de travailler sur toutes les échelles de supports de mobilité afin de partager l'espace entre les différents modes, mais également sur le positionnement des pôles générateurs de déplacements afin de leur assurer une meilleure desserte. L'objectif global est de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à l'automobile personnelle.



LA GARE COMME NOUVEL ELEMENT DE CENTRALITE



Le PDU de Lorient Agglomération identifie Hennebont comme un **pôle structurant** rayonnant non seulement sur son propre territoire mais aussi sur celui des communes voisines.

A ce titre, la gare d'Hennebont dispose d'un important potentiel de développement qui impactera tout le Nord-Est de l'agglomération. En effet, les temps de parcours depuis et vers le cœur de l'agglomération (6 minutes entre les gares de Lorient et d'Hennebont) sont très compétitifs par rapport à l'utilisation de la voiture notamment.

La Municipalité souhaite créer les conditions d'**une intermodalité efficace** en améliorant l'accessibilité (piétonne, cyclable et routière) vers la gare et les stationnements à proximité. Elle permettra ainsi à la gare de renforcer son rôle dans les déplacements, notamment en transports collectifs, et de se positionner en **véritable plateforme multimodale, complémentaire à la gare de Lorient**.

La valorisation et l'amélioration de la desserte ferrée sera également le support d'un projet d'aménagement et de développement du quartier de la gare.

Sans concurrencer le centre-ville d'Hennebont, cette nouvelle centralité en sera complémentaire. Elle constituera **un nouveau lieu de vie** qui accueillera à la fois des logements et des commerces, ainsi que de

nouvelles activités compatibles avec l'habitat qui pourront bénéficier de cette desserte exceptionnelle. Ce projet sera également l'occasion de réhabiliter le patrimoine bâti de qualité, aujourd'hui peu mis en valeur.

LIMITER LES FLUX ROUTIERS EN TRANSIT

Les principales voies routières de la commune sont aujourd'hui le support d'une circulation intense qui occasionne des phénomènes de saturation du trafic aux heures de pointe.

Il existe plusieurs explications à cet état de fait.

La situation de la commune, au carrefour de deux routes nationales, est un atout en termes d'accessibilité pour les activités et le tourisme notamment. Cependant, le fait que ces axes ne disposent pas d'échangeurs routiers complets engendre des flux en transit sur les axes principaux de la commune. Si cela dépasse le cadre de ses compétences, la Ville souhaite tout de même que la question des échangeurs, et plus globalement des infrastructures routières de niveau national, soit étudiée afin de **fluidifier et d'apaiser la circulation** notamment à proximité de son centre-ville. Cela sera accompagné avantageusement de la création d'aires de co-voiturage.

Le positionnement de la commune, à cheval sur le Blavet, est également source de difficultés de circulation. En effet, mis à part le franchissement de la route nationale, il n'existe que deux franchissements routiers du Blavet au sein d'Hennebont : entre

Langroix et Lochrist, et au niveau du Pont Jehanne La Flamme à proximité du centre-ville. Ce n'est pas sans poser des soucis d'accessibilité, notamment pour les zones d'activités situées, qui plus est, au sud de l'axe ferré. L'étude d'un **nouveau franchissement du Blavet** pour permettre un accès facilité aux zones du Ty Mor et de Kérandré est donc très importante dans la question des déplacements sur la commune.

PARTAGER L'ESPACE ENTRE LES DIFFERENTS MODES DE DEPLACEMENTS DE MANIERE OPTIMALE

La place donnée aux infrastructures routières et à la voiture a un impact important sur la perception du paysage urbain et sur la qualité du cadre de vie des habitants.

La Municipalité se donne comme objectif de fluidifier la circulation, mais également de **l'apaiser dans le centre-ville et les quartiers** et de **développer des alternatives à l'utilisation de l'automobile**.

Elle souhaite **redonner sa place au piéton et au cycliste dans le centre-ville** et **réduire l'impact de l'omniprésence de la voiture**, notamment au regard de la mise en valeur de son patrimoine.



Lorsqu'il est utilisé dans la ville, le cheval a un effet d'apaisement remarquable. Il peut en outre permettre des déplacements de groupes, notamment d'enfants. Certains aménagements pourront prendre en compte le passage des chevaux.

→ Hiérarchiser le réseau routier

Pour cela il est nécessaire de **hiérarchiser le réseau routier**. Il s'agit de favoriser le transit sur certains axes pour permettre d'apaiser d'autres secteurs où la voirie sera davantage partagée.

Pour autant, la requalification et la mise en place de nouvelles dispositions de circulation sur des axes structurants de la commune et au niveau des entrées de ville est envisagée afin de leur apporter un caractère plus urbain et d'atténuer les coupures générées (avenues de la République, Jaurès, Libération...).

→ Apaiser la traversée de l'hypercentre et des centralités de quartiers

La traversée du centre-ville d'Hennebont peut apparaître aujourd'hui comme relativement routière, la rue Trottier restant le support d'un transit automobile important. Cela a pour effet de rendre le centre-ville peu attractif pour les piétons qui souhaiteraient y flâner ou fréquenter les commerces de proximité.

La Municipalité se donne alors pour objectif d'**améliorer la qualité de l'espace public** mais également de **sécuriser et de rendre plus lisibles les cheminements piétons et cyclistes** afin d'apaiser la circulation et de redonner au centre-ville son statut d'espace de rencontre et de zone de partage. Cela passera également par un travail sur le stationnement en centre-ville. Enfin, dans le souci d'améliorer le confort des piétons et dans le respect du caractère historique des lieux, le pavage de la place Foch pourra être remanié.

Cette réflexion sera également menée dans les centralités des quartiers tels que Saint-Caradec, Saint-Gilles ou encore Langroix.

Les cœurs des centralités pourront également être pensés de manière à **favoriser les échanges multimodaux au sein des quartiers**. Ils pourront, par exemple, recevoir des aires de co-voiturage.

REDUIRE LA DEPENDANCE A L'AUTOMOBILE

La Municipalité souhaite également **favoriser l'utilisation des modes alternatifs de déplacements** notamment afin de limiter l'augmentation des trafics.

Pour cela les déplacements doux seront facilités vers le centre-ville, entre les quartiers et les pôles de proximité et vers les équipements, par la **mise en place de cheminements cohérents et sécurisés**. La localisation des nouveaux équipements sera également réfléchie au regard de leur accessibilité en modes doux. Ainsi, l'usage de la voiture pour les courtes distances pourra être limité.



Les parcours touristiques seront également réfléchis de manière à favoriser l'usage de modes doux dans la découverte de la commune et de son patrimoine.

De plus, la Municipalité souhaite que la politique de transports collectifs privilégie une hiérarchisation du réseau mais également une **connexion entre les différents modes** (bus et train notamment) pour une meilleure lisibilité de l'offre. Ainsi, on tendra vers une desserte plus efficace des pôles générateurs de déplacements (bassins d'emploi, équipements, centralités...) en s'appuyant sur le potentiel de l'offre ferrée.

La Municipalité vise aussi à assurer une **complémentarité entre le réseau de transports collectifs et les supports de modes de**

déplacements doux (piéton, vélo) à l'image de la voie vélo réalisée à proximité de la gare. C'est dans cette perspective qu'un plan de déplacements cyclables est mis en place. Il a pour objectif de développer des voies cyclables sur la commune, d'assurer la continuité et le jalonnement des itinéraires.

Ces actions seront aussi réfléchies de manière à offrir aux Hennebontais un réseau piéton et cyclable apaisé qui pourra s'inscrire en lien avec les grandes continuités végétales.

Outre les déplacements utilitaires quotidiens, cette politique permettra également de développer la santé par le sport en favorisant les déplacements sains (vélos, chevaux, piétons, joggeurs).

MIEUX DESSERVIR ET CONNECTER

Si le Blavet peut être considéré comme la colonne vertébrale de la commune, il n'en demeure pas moins une rupture importante : ses franchissements sont difficiles car peu nombreux, accentuant le déséquilibre entre les deux rives. En outre, d'aggloméré en partie centrale, le tissu est aujourd'hui épars sur ses rives Est et Sud et est fractionné par des situations topographiques (vallons de ruisseau) et des infrastructures (voie SNCF, routes).

Tout cela a pour effet de donner à certains quartiers un sentiment d'enclavement (Kérihouais, Saint-Caradec, le sud de la voie ferrée, notamment). L'objectif de la Municipalité est bien de **relier les quartiers entre eux**. Il sera alors question de **réduire les ruptures en facilitant les franchissements du Blavet et de la voie ferrée**, ou encore d'envisager une halte ferroviaire au niveau de Kerorben.

Le positionnement d'Hennebont en entrée de la vallée du Blavet, disposant d'un chemin de halage très fréquenté ou encore de boisements d'importance (bois du Hingair et du Talhouët), lui permet d'envisager le développement d'un réseau de cheminements supports de promenades, par exemple. De nombreux itinéraires existent déjà mais il est nécessaire de travailler à l'amélioration de leurs connexions et à leur continuité au-delà des limites communales.